



Paris, le 20 février 2013

Lors de la plénière de la Commission Nationale d'Action Sociale du 4 février dernier, en présence du Ministre de l'Intérieur, vos représentants ont revendiqué en matière d'action sociale notamment la petite enfance.

Aujourd'hui, en groupe de travail Enfance, nous avons décidé les modalités de la mise en œuvre d'une nouvelle aide à destination des couples affectés en Ile de France pour la garde de leurs enfants âgés de 6 à 12 ans.

Cette revendication est une avancée sociale novatrice !!!

Cette action porte dans un premier temps pour l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur en poste en Ile de France. Notre revendication dès lors est de l'étendre successivement aux zones de police d'agglomération, puis à l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur sur tout le territoire national.

Cette aide financière d'un montant de 200€ par enfant et sans aucune condition de ressource, sera offerte sous forme d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) dès le 1er janvier 2014.

Vos enfants sont notre priorité !!!

Vos représentants CNAS sont à votre écoute, sur l'ensemble des thématiques, loisirs, restauration, logement, enfance, alors n'hésitez pas à contacter vos représentants FO pour connaître les dispositifs en vigueur (dont le CESU MONOPARENTAL)